



La Légion étrangère : qualité, commandement et formation

Troupe d'étrangers au service de la France, la « Légion » est commandée par des officiers français, garants des valeurs de la République. Son aura résulte d'un fort esprit de corps et d'une efficacité indéniable, forgés et entretenus depuis 1831.

Les particularités de la Légion étrangère ont été présentées par son chef, le général de brigade Christophe de Saint Chamas, au cours d'une rencontre au fort de Nogent (banlieue parisienne) organisée le 23 novembre 2012 par l'Association des journalistes de défense.

L'unité de la Légion. Quand la Légion défile le 14 juillet à Paris, elle marche d'un pas plus lent (88 pas/minute) que les autres détachements (120 pas/minute) et ne se sépare pas en deux rangs de chaque côté de la tribune présidentielle... pour symboliser sa particularité et son unité. Sur ses drapeaux et étendards, le mot « Honneur » n'est pas suivi de « Patrie », comme dans les autres unités françaises, mais de « Fidélité », vertu que les officiers doivent faire acquérir à leurs subordonnés. En 1961, après le putsch militaire en Algérie, auquel ont participé des unités de la Légion, rappelle le général de Saint Chamas, seuls les officiers ont été condamnés. Les légionnaires, qui avaient exécuté les ordres de leurs chefs, n'ont pas été punis. Aujourd'hui, quotidiennement, les officiers luttent contre la tendance au communautarisme de ressortissants de 150 nationalités différentes en pratiquant l'amalgame. Après l'apprentissage du français pendant les quatre mois de formation initiale, les gens de même origine sont dispersés. Le rugby participe de cette logique avec succès. Par ailleurs, en raison de l'excellence de ses joueurs dans le Tournoi des six nations, l'hymne de la Légion est souvent chanté en dernier. Celle-ci compte 13 % de Français et 87 % d'étrangers : 25 % viennent d'Europe centrale et balkanique, 19 % du monde slave et d'Asie du Nord, 14 % du monde occidental (Amérique du Nord, Europe, Nouvelle Zélande et Australie), 11 % d'Asie du Sud, 8 % d'Amérique latine, 7 % d'Afrique et 3 % du monde arabe. Les francophones (20 % du total) participent à l'enseignement indispensable de la langue. Cependant, quoique légionnaires, ces soldats de la « deuxième chance » restent instables et fragiles. De plus, ils conçoivent leur relation avec la femme en fonction de leur culture d'origine. En conséquence et pour éviter une source supplémentaire de déstabilisation, le recrutement d'étrangers n'est pas ouvert aux femmes. Toutefois, en caserne, la féminisation existe parmi les sous-officiers pour conserver l'équilibre. Mais, seuls les hommes partent en opérations extérieures. Le taux d'encadrement est d'un sous-officier pour trois soldats pour assurer la cohésion de l'institution. En outre, 10 % des officiers servant à la Légion le sont à titre étranger et donc issus du rang légionnaire.

Le légionnaire. Les candidats s'engagent au titre de la Légion et non d'un

régiment ou d'une spécialité. Leur affectation dépend des besoins. En 2011, 800 ont été retenus... sur 10.000 postulants ! Ils ont 23 ans en moyenne avec une expérience militaire ou professionnelle. Ils sont recrutés sous leur identité réelle ou une identité militaire « déclarée ». Toutefois, la Légion n'accepte que ceux dont le passé est connu et vérifié. Cela n'exclut pas, pour certains, de se trouver mêlé à un fait divers par la suite. « *Quand on dit du bien de la Légion, ça lui fait du bien, quand on dit du mal d'elle, ça ne fait pas de mal car, pour le légionnaire, c'est normal*, indique le général de Saint Chamas, *mais on fait tout pour éviter les dysfonctionnements* ». Délégué du chef d'état-major de l'armée de Terre, il a déjà été affecté à la Légion à trois reprises (1984, 1995 et 2003-2005). Selon lui, le fait d'être puni par un supérieur qui le connaît a un impact très fort sur le légionnaire. Le mot « Légion » exerce une véritable fascination : « *Si on fait une bêtise, la Légion est un peu ternie* ». Mais, si tout se passe bien, un légionnaire étranger peut demander sa naturalisation à partir de trois ans de service. S'il a été blessé au combat, la loi de 1999 sur « le sang versé » lui assure une procédure rapide et un droit, auquel personne ne peut s'opposer, même si son comportement a été discutable. Par ailleurs, le principe de recrutement à titre étranger autorise également un candidat français à postuler pour la Légion. Souvent, il se déclare « belge ».

Les traditions. La marche de la Légion est rythmée par une musique aussi célèbre que son refrain sur le « *boudin pour les Alsaciens, les Suisses et les Lorrains* », mais pas « *pour les Belges* ». En fait, le mot « boudin » correspondrait, à l'origine, au rouleau de la toile de tente fixé sur le sac. La musique a été composée à l'occasion de l'expédition du Mexique en 1863. Les paroles de la chanson, qui font référence au boudin de charcuterie, remonteraient à la guerre entre la France et la Prusse en 1870. Le Roi des Belges avait en effet demandé à ses sujets de ne pas combattre dans l'armée française, afin que la Belgique ne soit pas considérée comme partie prenante dans le conflit. Ensuite et jusqu'en 1914, des Alsaciens et des Lorrains se sont engagés dans la Légion étrangère pour ne pas servir dans l'armée allemande. Aujourd'hui, lors de l'apéritif dans les casernes, le boudin est servi en canapé avec du vin blanc ou rouge provenant du Domaine Capitaine Danjou (le héros de Camerone, 1863) appartenant à l'Institution des Invalides de la Légion étrangère à Puylobier (Bouches-du-Rhône). Outre le souvenir de Camerone (30 avril), la Légion célèbre la fête nationale et Noël. Selon le général de Saint Chamas, le 14 juillet constitue l'accueil du légionnaire par la Nation : « *Les Français comprennent ma démarche,*

m'accueillent et me reconnaissent ». Par contre, à Noël, le jeune recruté « doit se sentir accueilli par la famille légionnaire ».

Loïc Salmon

Camerone : la main du capitaine Danjou, « relique » de la Légion

La Légion étrangère : combats pendant, solidarité après

La Légion étrangère représente 7 % des effectifs de l'armée de Terre. Elle compte 7.300 hommes, répartis dans une unité de commandement et onze régiments ou unités. Les huit régiments stationnés en métropole, placés pour emploi auprès du Commandement des forces terrestres, sont régulièrement engagés en opérations extérieures, missions intérieures (plan Vigipirate notamment) et missions de courte durée (quatre mois). Trois appartiennent à la 6ème Brigade légère blindée (cavalerie, génie et infanterie). Un régiment est intégré à la 11ème Brigade parachutiste et un autre à la 27ème Brigade d'infanterie de montagne. Trois unités sont stationnées outre-mer et à l'étranger : le 3ème Régiment étranger d'infanterie à Kourou (Guyane), le Détachement de la Légion étrangère de Mayotte et la 13ème Demi-brigade de Légion étrangère à Abou Dhabi (Emirats arabes unis). L'état-major de la Légion se trouve à Aubagne, auquel sont rattachées trois unités : administration centrale (Aubagne) ; instruction et formation (Castelnaudary) ; recrutement (Fontenay-sous-Bois).